

## TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS.

ceux allant du Canada à la Nouvelle-Zélande. Les taux du transport des colis postaux venant de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Zélande au Canada, ont été pareillement réduits. On a effectué un arrangement par lequel les journaux et les périodiques canadiens peuvent être envoyés dans le sud de l'Afrique au même taux que ceux qui sont transportés à l'intérieur du Canada. Le transport par la poste des lettres allant de l'Australie et de la Rhodésie du sud au Canada et dans les autres parties de l'empire britannique, a été réduit de 2d à 1d par demi-once. On a introduit une nouvelle forme de bons de poste dans le système canadien des bons de poste; cette forme, entre autres améliorations, contient un espace pour écrire le nom de l'acheteur. Parmi les améliorations postales plus récentes, il faut noter l'établissement, entre le Canada et le Royaume-Uni, d'un service de colis postaux et de radio-télégraphie perfectionné.

Lors de son adoption au Canada, le 10 octobre 1908, le système rural de distribution postale était limité aux routes alors desservies par des diligences; mais, sur les réclamations de personnes résidant sur des routes autres que celles-ci, on a adopté de nouveaux règlements qui permettent d'étendre cette distribution aux résidents des districts ruraux situés sur des chemins importants, bien définis, et ayant au moins un mille de long. Ces nouveaux règlements ont été mis en vigueur le, ou vers le 1er juin 1912. On a aussi fait des arrangements suivant lesquels les courriers des routes postales rurales doivent vendre des timbres, recevoir les demandes et l'argent, en ce qui concerne les mandats-poste et les bons de poste. Chaque personne désirant bénéficier de la distribution postale rurale, doit payer \$3 au ministère des Postes, pour une boîte de poste qui doit être placée sur un poteau convenable, situé sur la bord de la route suivie par le courrier. Depuis octobre 1908, on a désigné plus de 1,450 routes comme routes postales rurales, et l'on a mis en place près de 50,000 boîtes de poste. Une nouvelle révision des règlements a été effectuée en mai 1913, et les règlements révisés pourvoient entre autres, à l'enregistrement des lettres et autres documents postaux, quand il est demandé, au taux de 5 cents en sus de l'affranchissement ordinaire.

**54. Recettes et dépenses du ministère des Postes, par périodes quinquennales de 1868 à 1910, et pour les années 1911 et 1912.**

Année fiscale.	Recettes	Dépenses.	Déficit.	Surplus.
	nettes.			
	\$	\$	\$	\$
1868.....	808,858	785,299	-	23,559
1870.....	788,905	933,399	144,494	-
1875.....	1,172,381	1,509,113	336,732	-
1880.....	1,179,678	1,818,271	638,593	-
1885.....	1,790,495	2,488,315	697,820	-
1890.....	2,357,389	3,074,470	717,081	-
1895.....	2,792,790	3,593,647	800,857	-
1900.....	3,183,984	3,645,646	461,662	-
1905.....	5,125,373	4,634,528	-	490,845
1910.....	7,958,547	7,215,337	-	743,210
1911.....	9,146,952	7,954,223	-	1,192,729
1912.....	10,482,255	9,172,035	-	1,310,220